

# Le CESE se penche sur l'école et le numérique à l'aune de la crise de covid-19



TRAVAUX PUBLIÉE LE 05/11/2020

Saisine liée : [L'ÉCOLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE](#)

Le fonctionnement de l'école a été bouleversé par la crise sanitaire liée à la Covid 19 : fermeture des lieux d'enseignement, changement des relations au sein de la communauté éducative (élèves, familles, enseignants, personnels d'encadrement, partenaires de l'école). La « continuité pédagogique » n'a pas toujours été effective malgré la mise en place et l'utilisation massive des outils numériques (ressources documentaires et pédagogiques en ligne, visio-conférence, messageries, réseaux sociaux, etc.). Les fractures numériques des élèves se sont ajoutées pour certains, à des conditions sociales difficiles préexistantes et aggravées par le confinement. De même, certaines enseignantes et enseignants, faute d'équipements, de formation, et de préparation à l'enseignement avec le numérique, n'ont pas pu réaliser pleinement leurs missions.

Suivant les orientations stratégiques du CESE visant à **favoriser la cohésion sociale** et "**à assurer à chaque jeune les conditions d'accès à son autonomie en sécurisant les parcours de formation et d'insertion sociale et professionnelle**", et en s'appuyant sur les travaux du Conseil et des CESER, sur une comparaison avec d'autres pays ainsi que sur les principaux enseignements des États généraux du numérique pour l'éducation de 2020, la section de l'Education, de la culture et de la communication :

*établira un bilan des actions conduites avec les outils numériques (tous cycles confondus enseignement général et professionnel),*

*valorisera les pratiques efficaces ou actions innovantes durant la période de confinement.*

*examinera, de façon différenciée selon les niveaux, les apports de ces outils au service du développement cognitif et des apprentissages des élèves (effets sur leur sociabilisation, leur autonomie, leur confiance, leur motivation et le travail collaboratif, etc).*

*prendra en compte la question du coût environnemental de l'utilisation de des données numériques et de la protection et de l'exploitation des données numériques personnelles.*

L'avis a pour **objectif de contribuer à mieux inscrire les outils et usages numériques au cœur des missions de l'École**, afin de favoriser les apprentissages, les liens « école-élèves-parents » et la réduction des inégalités scolaires ainsi que l'éducation de citoyens libres et responsables pour **permettre la réussite de tous et toutes**. Les préconisations devront promouvoir un usage des outils numériques éducatifs, raisonné, éthique, inclusif et respectueux de l'environnement, en tenant compte également des règles de prévention d'exposition aux écrans.